

Formule d'évaluation de l'activité de dépositaire

(ressortant de la proposition de méthodologie proposée par le cabinet Ricol Lasteyrie - agréée par le CSMP)

$$\text{Valorisation} = (\text{Marge brute réelle hors transport} - \text{Frais généraux réels hors transport}) \times 3 + (\text{Quote-part de synergies})$$

Activité presse : total de la marge presse (retraitée des invendus), c'est-à-dire notamment :

- Chiffre d'affaires prix fort total (y compris PQR) x taux réel de commissionnement en vigueur au moment de l'évaluation
- Prestation sur les activités Relay
- Autres prestations presse non commissionnées (tri, encartage, ...)

Activité hors presse :

- Marge dégagée par les activités de diversification hors presse

Frais généraux réels retraités de la part non normative de la rémunération du dirigeant et des frais de transport.

X% [(3xéconomies de coûts) - coûts de restructuration]

Valeur plancher : en tout état de cause, la valeur retenue ne saurait être inférieure à 1/3 de la marge brute générée par l'activité presse nationale sur la dernière année de référence, hors PQR et diversification.